



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

#### **Grangeneuve**

Institut agricole de l'Etat de Fribourg IAG  
Landwirtschaftliches Institut des Kantons Freiburg LIG

**Service de la sécurité alimentaire et  
des affaires vétérinaires SAAV  
Amt für Lebensmittelsicherheit und  
Veterinärwesen LSVW**

#### **Sanima**

Etablissement d'assurance des animaux de rente

### **Actualités BVD Fribourg**

La problématique de la BVD est toujours bien présente dans le canton de Fribourg ; ce document a donc pour objectif de transmettre un certain nombre d'informations d'actualité sur le sujet (résumé des questions posées le plus fréquemment).

#### **Y a-t-il plus de cas de BVD dans le canton de Fribourg ? Pourquoi ?**

Fribourg est effectivement un canton particulièrement touché par la maladie, même s'il n'est pas le seul (les cantons de Zoug, Uri, Schwyz et Unterwald ont également connu un pic de BVD).

Actuellement, quinze cantons sont touchés en Suisse par des cas de réinfections. Le canton de Fribourg se distingue en Suisse par une très forte concentration d'exploitations laitières avec des animaux qui pâturent, par des mouvements d'animaux importants (achat et vente de bétail, expositions) et par l'importance de son économie alpestre. Ces caractéristiques de l'agriculture fribourgeoise sont aussi des facteurs favorisant la propagation de la maladie.

#### **Que fait le canton de Fribourg pour éradiquer la BVD ? Que fait-il de plus que les autres cantons ?**

1. Deux mesures primordiales sont édictées par la Confédération (ces mesures sont les mêmes pour tous les cantons) :
  - a) la recherche de la maladie par l'analyse du lait de citerne dans toutes les exploitations laitières deux fois par année ou par l'analyse du sang pour les troupeaux sans lait commercialisé et
  - b) les conditions de mise sous séquestre et les prescriptions pendant le séquestre.
2. Ce que fait le canton de Fribourg en plus : dialogue entre les différents acteurs via le groupe de réflexion BVD du canton de Fribourg (qui propose des mesures additionnelles propres au canton et en fonction de l'évolution de la maladie) : analyse systématique des veaux morts avant l'âge de 12 mois, mesures supplémentaires dans le cadre des expositions, planification et organisation des estivages individuels pour les exploitations soumises à des mesures BVD, monitoring de la faune sauvage, etc.

Le vétérinaire cantonal met en place et ordonne les mesures fédérales et cantonales.

#### **Quelles sont les mesures mises en place par le groupe de réflexion BVD du canton de Fribourg ?**

Un rapport intermédiaire sur le travail du groupe de réflexion a été élaboré. Il peut être consulté sur le site

[http://www.fr.ch/saav/fr/pub/affaires\\_veterinaires/sante\\_animale/maladies/campagnes.htm#i116811](http://www.fr.ch/saav/fr/pub/affaires_veterinaires/sante_animale/maladies/campagnes.htm#i116811).

#### **Quels sont les principaux acteurs de la lutte pour l'éradication de la BVD et quels sont leurs rôles ?**

- **Le SAAV** : assure la mise en place des mesures nationales et ordonne les mesures complémentaires cantonales, décide des mises sous séquestres et fonctionne comme autorité de contrôle, rôle de de coordination et d'informations. Contact : [saav-vc@fr.ch](mailto:saav-vc@fr.ch).
- **Le laboratoire cantonal** : Contact : [saav-lv@fr.ch](mailto:saav-lv@fr.ch)
- **Sanima** : Contact : [sanima@fr.ch](mailto:sanima@fr.ch)

- **Grangeneuve** : rôle de soutien et d'information aux producteurs, soutien au groupe de réflexion.  
Contact : [grangeneuve@fr.ch](mailto:grangeneuve@fr.ch)
- **Le détenteur de bétail** : tient à jour sa BDTA (élément essentiel pour la lutte contre la BVD), respecte les prescriptions vétérinaires ordonnées, communique son statut BVD si nécessaire aux exploitations dont le bétail pourrait être en contact avec son bétail, etc.

### **Que peut-on faire pour protéger son troupeau ?**

- **Trafic des animaux** : respecter les règles des séquestres, s'informer des règles en vigueur et des contrôles lors de rassemblements d'animaux.
- **Participation aux expositions** : respecter les mesures mises en place par les organisateurs.
- **BDTA** : annoncer tous les déplacements dans les temps impartis. La réalité physique des emplacements de bovins correspond à la réalité dans la BDTA.
- **Hygiène lors des transports** : nettoyer et laver les moyens de transport après usage, surtout s'ils sont utilisés par plusieurs exploitants.
- **Avortements** : annoncer les avortements au vétérinaire, afin qu'il puisse faire des prélèvements. Les frais d'analyses pour plusieurs agents pathogènes définis, dont les anticorps de la BVD, sont pris en charge par Sanima.
- **Hygiène des personnes en contact avec les animaux** : laver les mains et rincer les bottes (installation d'un pédiluve avec p.ex. avec de l'eau de Javel ou autre désinfectant, si beaucoup de visites) lors d'un passage sur une exploitation tierce avant de retourner sur son exploitation.
- **Vêlage** : bien séparer les animaux pour la mise-bas et faire attention à une bonne hygiène.
- **Information – Pour que les élevages bovins restent indemnes de BVD** :  
[https://www.bundespublikationen.admin.ch/cshop\\_mimes\\_bbl/2C/2C59E545D7371EE59A9909CC542BFAEB.pdf](https://www.bundespublikationen.admin.ch/cshop_mimes_bbl/2C/2C59E545D7371EE59A9909CC542BFAEB.pdf)

### **Peut-on faire un contrôle systématique et volontaire de ses veaux nouveau-nés ?**

Deux possibilités existent :

1. Vous pouvez passer par votre vétérinaire praticien qui prendra un échantillon de sang sur une série de vos derniers veaux nés et procèdera à l'analyse quant à l'antigène BVD à un tarif préférentiel.
2. Vous pouvez tester les nouveau-nés à l'aide d'une marque auriculaire verte que vous pouvez obtenir à un prix préférentiel de Fr 16.00 (forfait qui inclut la marque, le matériel d'expédition et les frais d'analyse, ceci par paquet de 10 marques) auprès de Sanima.

### **Combien d'exploitations sont touchées sur Fribourg ?**

Début janvier 2018, 21 exploitations sont sous séquestre total et 60 sous séquestre partiel, avec des femelles interdites de déplacement jusqu'au vêlage et résultat négatif du veau frais vêlé.